



Conditions de travail



des améliorations
indispensables !



CARTE AVANCE SANTÉ AU CME, C'EST MA BANQUE QUI AVANCE MES FRAIS DE SANTÉ.



L'assurance santé du Crédit Mutuel Enseignant prend soin de vous et de votre budget. Elle vous propose gratuitement la carte Avance Santé pour régler votre médecin, pharmacien, dentiste, opticien... sans avancer d'argent. Les dépenses ne seront débitées de votre compte qu'après le remboursement de la Sécurité sociale et de votre complémentaire*. Pour comparer prix et garanties, rendez-vous au CME ou sur www.bancassurance.creditmutuel.fr.

Crédit  Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT ÎLE-DE-FRANCE – TÉL. : 0 820 099 989*
ANTONY – BOBIGNY – CERGY – CRÉTEIL – EVRY-COURCOURONNES – MELUN – PARIS QUARTIER LATIN
PARIS HAUSSMANN – PARIS LA DÉFENSE – SERRIS – VERSAILLES

* Avec la carte CB Avance Santé dans la limite de 30 jours. Ces contrats des Assurances du Crédit Mutuel sont gérés par ACM IARD - SA au capital de 166 819 520 €, RCS 352 406 748. Siège social : 34, rue du Wacken – 67000 Strasbourg, entreprise régie par le code des assurances.

* 012 € TTC/mn



au sommaire

- p. 4-5 Actualités
 AVS
- p. 6 Plus de maîtres
 que de classes
- p. 7 Scolarisation des
 moins de trois ans
- p. 8-9 Rythmes scolaires
- p. 10 Elections
 professionnelles
- p. 11 CHS-CT
- p. 12 Formation continue
- p. 13 M@gistère
- p. 14 Carrière
 Université
 de Printemps

SNUipp-FSU Paris

11 rue de Tourtille

75020 Paris

01 44 62 70 01

snu75@snuipp.fr

<http://75.snuipp.fr>

Stop à la dégradation des conditions de travail !

Sur le plan politique, la démocratie est bien en panne : 25% de voix au FN, un Français sur 2 qui ne vote pas... Ce scrutin confirme l'opposition aux politiques d'austérité, mais aussi une banalisation des idées d'extrême droite et un rejet du politique.

Car « la bête immonde » plonge ses racines dans les effets de la crise et son cortège de chômage, précarisation, paupérisation. Ainsi des secteurs entiers de la population se sentent délaissés, déclassés, sans protection, ni perspectives certaines...

Le SNUipp, avec la FSU, s'est engagé résolument dans une campagne intersyndicale contre les idées d'extrême droite. Sur le terrain social, le SNUipp-FSU combat la politique austéritaire du gouvernement et défend le pouvoir d'achat, l'emploi et la protection sociale.

Sur le plan professionnel, l'année a été marquée par la mise en place des rythmes scolaires. Loin de lutter contre l'échec scolaire, la réforme accentue les inégalités entre les écoles de Paris. Elle a fortement désorganisé les écoles et particulièrement les maternelles. Les conséquences sur les conditions de travail et sur le moral des enseignant-es sont considérables. Ajouter à cela, les remplacements non assurés, les refus de disponibilité et de temps partiel, le rattrapage des journées travaillées, ... la coupe est pleine.

Dans cette situation, le SNUipp-FSU agit, plus que jamais, pour la défense individuelle et collective des enseignant-es et continue à mener la réflexion pour transformer l'école au travers de son Université de Printemps qui a réuni près de soixante-dix personnes les 5 et 6 juin. Pour renforcer l'action du SNUipp-FSU, syndiquez-vous !

Denis Parès

L'Ecole journal du SNUipp-Paris-FSU numéro 316 du 20 juin 2014

CPPAP n°0515 S 07539 ISSN n° 12410233 Prix : 1 €

Directeur de publication : Nicolas Wallet

Ce numéro a été entièrement réalisé et maqueté par des militants du SNUipp Paris. Maquette conçue par Arnaud Malaisé.

Imprimé par Rivaton Bobigny. Presse urgente, dispensé de timbrage.

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp (ou des syndicats de la FSU). Conformément à la loi du 08/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant par écrit au SNUipp Paris.

Actualités

Contre les idées d'extrême droite

Dans le cadre du travail intersyndical contre les idées d'extrême droite la FSU a participé à l'écriture d'un ouvrage collectif permettant d'aider à déconstruire les idées fausses.

Il n'y a pas plus d'étrangers en France qu'il y a vingt ans, pas plus d'immigrants, pas plus de demandeurs d'asile acceptés (en proportion, mais pas en volume, les auteurs auraient dû le préciser). Une fois soustraites les infractions liées à la législation sur les étrangers, ceux-ci ne sont pas plus délinquants que les autres. Culturellement inintégrables, les Roms ? Les actions menées dans ce domaine ne les montrent pas, mais l'essentiel des subventions européennes destinées à l'intégration (1,7 milliard d'euros entre 2007 et 2013) ont servi aux "gens (français) du voyage",

pas aux Roms, dont l'accès à la plupart des emplois a été limité et la scolarisation de leurs enfants parfois refusée. Ce florilège pourrait être poursuivi, notamment dans les domaines économiques et sociaux. Au total, sur 73 affirmations erronées, le livre fournit précisions, chiffres, explications, rectifications, éclairages, grâce aux apports de la Ligue des droits de l'homme, de la FSU et de Solidaires. Mais il arrive un peu tard, car le poison de la xénophobie est, hélas, déjà largement répandu. Comme souvent, la responsabilité de la souffrance des uns est reportée sur ce bouc



En finir avec les idées fausses propagées par l'extrême droite
par Pierre-Yves Bulteau
Editions de l'Atelier, 2014, 164 p., 5€

émissaire commode que sont les étrangers : ainsi, la crise du logement ne résulterait plus de l'insuffisance de constructions de logements sociaux, mais de la présence des immigrés.



RESF a dix ans !

Le SNUipp-FSU Paris salue, à l'occasion du 10^e anniversaire de RESF, l'implication des militant-es de ce réseau, auquel il continuera d'apporter sa contribution.

La France est une terre d'immigration, elle doit être une terre d'accueil et d'intégration. C'est une chance pour notre société. Le SNUipp, avec la FSU, particulièrement attaché au droit à l'éducation pour les élèves, lycéen-nes et étudiant-es, revendique que notre pays joue tout son rôle d'intégration et

d'émancipation par l'éducation. Le gouvernement doit rompre avec les politiques de ces dernières années, et le parlement doit proposer une nouvelle loi. Aujourd'hui, la circulaire de 2012 dite de régularisation à titre exceptionnel exclut de son champ d'application les 3/4 des jeunes majeurs scolarisés sans papiers. C'est pourquoi nous continuons à nous mobiliser avec RESF pour les familles d'enfants scolarisés et pour les lycéens sans papiers.

Brigitte Cerf



Marche des fiertés 2014 Plus de droits pour toutes et tous

Le 28 juin, le SNUipp, avec la FSU, sera présent à la Marche des fiertés à Paris pour revendiquer l'égalité pleine et entière des droits. Près d'un an après l'ouverture du mariage à tous les couples, force est de constater que la dynamique engagée pour atteindre une véritable égalité a subi un coup d'arrêt. Nombreux

sont les points sur lesquels les inégalités persistent pour les personnes LGBTI (lesbienne, gay, bi., transgenre, intersexe) : PMA, protection juridique des enfants, changement d'état civil libre et gratuit pour les personnes transgenres... Le projet de loi sur l'autorité parentale et l'intérêt de l'enfant, actuellement en discussion, ne prend

en compte que la coparentalité et le statut du beau parent. Par ailleurs, au regard de l'urgence, la lutte contre les LGBTIphobies dans le système éducatif piétine : nos revendications, pourtant écoutées chaque fois que le SNUipp-FSU ou le Collectif LGBTI sont sollicités sur le sujet, sont loin d'être entendues.

Actualités

Carte scolaire Le compte n'y est pas du tout !

A lors que 38.000 élèves supplémentaires sont attendus au niveau national pour la rentrée 2014, seulement 2.355 postes sont prévus au budget pour faire face à cette augmentation démographique, scolariser les 2-3 ans, créer des maîtres supplémentaires, rénover les Zep, rétablir les Rased, assurer les remplacements nécessaires, renforcer la formation continue... On le voit bien, la volonté du gouvernement d'afficher une priorité pour l'école se heurte à un problème d'échelle. Même si les années de coupes claires sont heureusement derrière nous pour l'instant, on est encore bien loin de l'ambition budgétaire nécessaire pour assurer la réussite de tous les élèves.

À Paris, seulement 10 postes ont été

octroyés par le ministère ! Ils ne suffisent pas à compenser les dégâts causés par les suppressions massives de postes des années précédentes et transformer l'école.

Les représentants du SNUipp ont accompagné les délégations d'école lors du CDEN du 18 juin et ont porté également en séance haut et fort la parole des collègues et les besoins des écoles concernant la surcharge d'effectifs dans les classes, la recréation de postes de remplaçants, la recréation de postes de Rased, la formation continue...

Au final, le DASEN a procédé à **28 ouvertures** de classe, 11 en maternelle et 17 en élémentaire, contre **33 fermetures** de classe, 18 en maternelle et 15 en élémentaire. La dotation de 10 postes a été quasi intégralement consommée par les priorités



ministérielles avec la création de 4 postes "plus de maîtres", 1 poste pour la scolarisation des moins de trois ans et 4 postes pour les décharges de service des collègues en Rep+.

Au final, cette carte scolaire n'aura pas répondu aux priorités exprimées par la profession au cours des mouvements de l'année passée. **Rien** pour l'abaissement des effectifs puisque Paris comptera 5 classes de moins. **Rien** sur les Raseds. **Seulement 4** postes de remplacement dont 3 sont "payés" avec des fermetures de classes.

On l'aura compris, la situation n'est pas prête de s'arranger à la rentrée.

Santo Inguaggiato

AVS

Action intersyndicale le 24 juin

Le décret présenté au comité technique ministériel du 19 mai prévoit que les AVS seront remplacé-es par des Accompagnant-e-s d'élèves en situation de handicap (AESH). Présenté comme une nouvelle étape du processus de professionnalisation des AVS initié en 2013, ce décret prévoit que les AVS sous contrat d'AED (assistant-es d'éducation) ayant totalisé 6 années dans la mission d'accompagnement des élèves en situation de handicap seront éligibles à un CDI.

Si nous reconnaissons l'avancée que constitue l'extension du dispositif de « CDisation » aux futur-es AESH ayant exercé 6 ans avant le 1^{er} janvier 2013, plusieurs points sont inacceptables :

- l'exigence de 6 années de précarité pour éventuellement accéder à un CDI sans que les années effectuées sous contrat aidé - CUI (contrat unique d'insertion) ne soient prises en compte,
- des contrats à temps partiels généralisés,
- l'exclusion des personnels sous contrats

aidés (CUI) de toute possibilité d'obtenir un CDI.

- une grille salariale fixée de manière académique, alors que la grille salariale actuelle est scandaleusement basse : entre 650 et 890 euros net !



- des contrats conclus jusqu'au 31 août.

Une action intersyndicale à l'appel du SNUipp-FSU, SNES-FSU, Snudi FO, Se Unsa, Sud Education, CNT, CGT

Educ'action a donc eu lieu le 24 juin pour revendiquer :

- la création d'un statut réel et reconnu des AVS, correspondant aux conditions d'exercice dans la fonction publique, et leur inclusion pleine et entière au sein des équipes pédagogiques,
- un recrutement au niveau BAC dès lors que le service comporte des activités pédagogiques, et pour ceux qui sont actuellement en contrat une formation adaptée et rémunérée, qui aboutirait à l'obtention d'un diplôme d'état de niveau 4,
- la prise en compte de l'ancienneté pour tous, AVS et CUI,
- des contrats de trois ans pour les besoins pérennes inscrits dans le décret de « cdisation »,
- la revalorisation immédiate des salaires dans le cadre d'une grille définie nationalement : un salaire décent qui n'oblige pas à cumuler d'autres emplois.

Sylviane Charles et Agnès Duguet

Plus de maîtres que de classes

Premier bilan dans les écoles parisiennes

Le dispositif « Plus de maîtres que de classes » est mis en place dans une quinzaine d'écoles parisiennes depuis la rentrée 2013. Il s'inscrit dans la loi dite de refondation de l'école de Vincent Peillon, aujourd'hui au point mort. Le ministre avait alors repris une revendication historique du SNUipp-FSU, mais en la vidant de sa portée de transformation de l'école et du métier. Si le dispositif ministériel est bien éloigné de notre conception du « Plus de maîtres que de classes », sa mise en oeuvre révèle différentes pratiques dont l'analyse est importante pour envisager la généralisation.

Une revendication historique

Le « Plus de maîtres que de classes » est une revendication du SNUipp-FSU depuis sa création comme levier de transformation de l'école et du métier. Transformer l'école en découplant le temps élève du temps enseignant pour intervenir dans plusieurs classes, décroiser, co-intervenir dans une même classe, expérimenter des organisations pédagogiques. Transformer le métier vers une pratique plus collective, ce qui suppose de casser l'organisation de l'école « 1 maîtresse - 1 classe » et du temps pour travailler en équipe. Transformer les conditions de travail et ouvrir la perspective d'une réduction du temps de travail.

Cette conception du dispositif comme levier de transformation suppose une création massive de postes pour aller vers plusieurs maîtres supplémentaires par écoles. Force est de constater que les politiques suivies depuis plus de vingt ans n'en prennent pas l'orientation. Aujourd'hui on en serait plutôt réduit à demander « autant de maîtres que de classes », au vu des problèmes de remplacements auxquels nous sommes confrontés. Cependant les nouvelles pratiques expérimentées apportent des éléments de réflexion pour une généralisation réussie du dispositif.

Dans la pratique

Toutes les écoles que nous avons contactées jugent le dispositif très positif. La majorité répartit l'intervention du maître supplémentaire sur tous les cycles, mais cible prioritairement le cycle 2, voire le CP, dans les domaines de la maîtrise de la langue et des mathématiques.

Les modalités d'intervention du maître supplémentaire sont très variées, le plus souvent des demi-groupes sortis de la classe en parallèle des demi-groupes pris en charge

par l'enseignant de la classe ou encore une co-intervention en ateliers ou en classe entière.

Certaines équipes insistent sur la nécessité d'une mise en cohérence entre tous les niveaux de classes. Dans ce but, elles ont décidé de travailler le même domaine (résolution de problèmes par exemple) dans tous les niveaux et ont mis en place un outil commun : un cahier spécial qui suivra les élèves. Ce projet se concrétise avec le projet mathathlon.

Souvent, le profil du maître supplémentaire est jugé déterminant pour la réussite du dispositif. C'est lui qui est en général à l'origine du projet et qui le fait vivre. La formation qui a été proposée par l'académie est elle aussi plébiscitée comme essentielle à la réussite de ce type d'intervention.

Toutes les équipes engagées dans le dispositif soulignent qu'il faut beaucoup de temps de réunion pour élaborer le projet et de nombreuses réunions hebdomadaires. En effet, les collègues déclarent remettre en cause leurs habitudes et se sentent moins seuls dans leur travail en ayant la possibilité d'avoir deux regards sur les élèves. C'est sans doute pourquoi elles demandent toutes le renouvellement du dispositif malgré l'obligation, jugée lourde, de rédiger un nouveau projet pour l'année 2014-2015.

destinée aux élèves les plus jeunes afin que les difficultés ne s'installent pas durablement. Ensuite, il préconise d'éviter un écueil observé dans les écoles en Angleterre, dans lesquelles la présence d'un adulte supplémentaire pour les élèves en difficulté a amené les enseignants responsables de la classe à accorder moins d'attention à ces élèves. Il recommande donc un cadrage fort de l'intervention du maître supplémentaire avec une formation spécifique de l'équipe accueillant ce type d'intervention. En conclusion de l'étude, le chercheur affirme que la réussite du dispositif nécessite également une évaluation aussi bien au niveau local que national.

Dans ces conditions, le « Plus de maître que de classe » est donc un outil efficace pour la réussite de tous les élèves. Mais, dans l'état actuel, il ne permet pas de transformer le métier. C'est pourquoi, le SNUipp-FSU revendique une généralisation du dispositif avec un premier palier de six enseignants pour cinq classes, des formations pour l'ensemble de l'équipe et non au seul maître supplémentaire. Il demande également que les 108 h soient entièrement dégagées pour des réunions d'équipe. Il s'agirait alors d'un plan de création de postes massifs pour donner réellement la priorité au primaire.

Denis Parès

Faire réussir tous les élèves

Le dispositif « Plus de maîtres que de classes » a fait l'objet d'une analyse dans une étude publiée en mars 2013 par Bruno Suchaut dans le cadre de l'Institut de Recherche sur l'Éducation. Le chercheur présente une synthèse des études existantes sur des dispositifs similaires en France et à l'étranger. Il pointe les dangers et les conditions « d'efficacité » du dispositif pour améliorer les résultats des élèves les plus fragiles. D'abord, il s'agit d'éviter l'éparpillement et de privilégier une aide intensive



Scolarisation des moins de trois ans

Opération réussie cette année

Le SNUipp-FSU, tout en étant favorable à la scolarisation des élèves de moins de trois ans, est sceptique sur la réussite de l'objectif annoncé de réduction des inégalités sociales et territoriales avec seulement huit ou neuf postes. Sur le territoire, la scolarisation à deux ans avait

connu une baisse continue entre 2001 et 2011 passant de 35% à près de 10% et était marquée par de fortes disparités géographiques (données du SNUipp-FSU). Le taux de scolarisation était de plus de 40% dans certains départements, mais inférieur à 3% à Paris. Les nouvelles classes de

« très petite section » tracent donc une voie tout à fait nouvelle. Le retour des équipes que nous avons interrogées est unanime : très belle opportunité, très bonnes conditions d'accueil pour les élèves, meilleures qu'en petite section (comparaison sans appel : au bout de deux jours plus de

plusieurs alors qu'en PS, ils peuvent durer plusieurs semaines). Les maîtres mots pour que le dispositif fonctionne sont progressivité, adaptation, liberté pédagogique et confiance aux équipes.

Focus sur la classe de Christine DECHAMPS dans le 11^e

Qu'est-ce qui vous a intéressé dans ce projet ?

« Arrivée il y a sept ans dans cette école, après quelques années dans le Val de Marne, j'ai choisi de me lancer l'an dernier dans l'aventure d'une classe de tout-petits. Volontaire, j'ai monté le projet, défendu mes idées au sein de mon école et des différents interlocuteurs (mairie et inspection). Dans l'école et le quartier que je connais bien, pour beaucoup d'enfants le français n'est pas la langue d'origine et certains parents sont distants et en difficulté face à l'école. Je vois cet accueil comme un levier essentiel pour la réussite scolaire de tous les enfants et notamment ceux de milieux plus défavorisés. En nous appuyant sur la circulaire ministérielle, nous avons construit les classes en s'adressant prioritairement à des enfants qui, « pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques, la famille est éloignée de la culture scolaire ». En aucun cas, ces classes ne se substituent aux autres structures pouvant accueillir des enfants, notamment l'accueil en crèche. En effet, la plupart des enfants étaient gardés à la maison ou quelques heures en halte garderie. Et il n'est pas question de confondre les deux. Les enjeux scolaires que nous définissons marquent la différence avec la crèche. Notre posture d'enseignant et notre organisation de la journée sont également très différentes. Il y a aussi des similitudes comme les stimulations apportées par les pairs, l'apprentissage des règles avec souplesse et bienveillance. Chaque jour, je mets l'accent sur la découverte, la manipulation, le langage, l'écoute et la prise en compte de besoins de chacun. Les progrès sont au rendez-vous, c'est une réussite pour tous. Par

exemple en début d'année cette petite fille disait « blablaba » et maintenant elle parle « comme un livre » en utilisant « je » et le passé sans problème : « *Maîtresse, j'ai tout rangé* ». Elle communique désormais avec ses pairs et les adultes sans appréhension.



Comment vous organisez-vous ?

Tout d'abord, la première étape a été la présentation du projet et l'adhésion des parents en mettant en avant l'adaptation. Ensuite, la rentrée a été un grand moment. Les enfants sont arrivés de manière progressive au cours des premières semaines en partant de 5 élèves au début pour atteindre 15 assez rapidement. Un travail en dentelle a été réalisé. La cantine par exemple n'a été envisagée que lorsque les enfants étaient prêts et ce à partir de la troisième semaine. J'ai essayé de dissuader les parents d'inscrire leurs enfants aux ateliers du périscolaire pour leur éviter trop de temps en collectivité, trop de fatigue, trop de bruit. J'ai bien conscience que cela engendre des contraintes pour les parents qui ont malgré tout accepté le cadre présenté par l'école. Par ailleurs, il y a deux adultes dans la classe tout le temps. Nous nous entendons

bien et nous nous complétons bien avec l'ASEM, c'est primordial ! Enfin, concernant les commandes de meubles et matériel, un petit bémol, la mairie nous a fourni le matériel adapté, mais ils n'a été livré que la veille de la rentrée (et pas en intégralité) et j'ai dû le monter moi-même.

Comment avez-vous été accompagnée ?

J'ai beaucoup apprécié les échanges avec les conseillers pédagogiques qui sont venus dans les classes, leur confiance et leur investissement dans la construction du projet commun. Par ailleurs, j'ai bénéficié de quatre jours de formation avec les collègues des autres TPS ainsi que les directrices et de deux demi-journées avec ASEM. C'était très positif à la fois d'échanger avec les collègues et de construire le projet avec les ASEM. Je regrette de ne pas être allée visiter/observer d'autres classes en exercice, peut-être l'année prochaine ? Ces derniers temps, je suis moins enthousiaste car du fait du manque de remplaçant, il est impossible que je me rende aux dernières formations, c'est réellement dommage ! »

Christine et son ASEM entendent bien poursuivre l'expérience pour peu que le dispositif se maintienne en l'état avec la possibilité de se former, des effectifs réduits, la possibilité d'une rentrée progressive et d'un accueil échelonné et personnalisé en gardant une certaine souplesse, du temps pour les échanges avec les parents. Des exigences légitimes et indispensables que le SNUipp-FSU portera avec fermeté.

Propos recueillis par Emeline Crausaz

Rythmes scolaires

Pari perdu dans les zones difficiles

Fin mai, le SNUipp-FSU a réalisé une enquête téléphonique auprès des écoles élémentaires de la périphérie parisienne après avoir été alerté par deux d'entre elles en situation extrêmement difficile. Il était effectivement nécessaire de vérifier si l'ensemble des écoles élémentaires réputées difficiles étaient dans la même situation. Le choix de l'enquête s'est porté exclusivement sur l'élémentaire. La situation des écoles maternelles est en effet très difficile dans tout Paris, aucune autorité ne le nie. En revanche peu de choses transpirent au niveau de l'élémentaire.

3/4 des écoles élémentaires en situation très difficile

Sur une quarantaine d'écoles contactées (13^e, 14^e, 15^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements) plus de 75% des directeurs et directrices d'école interrogés ont déclaré leur école dans une situation très difficile. Ils constatent en effet une augmentation significative de la violence au sein de leur établissement. Cette augmentation prend plusieurs formes : forte recrudescence des bagarres entre élèves, augmentation des accidents pendant les récréations, envolée des incivilités envers les adultes. Enfin, les élèves fragiles qui pouvaient être « cadrés » les années précédentes, explosent régulièrement cette année. Les directeurs déclarent les équipes épuisées, tenant l'école à bout de bras depuis la rentrée et sans aucune amélioration du climat, bien au contraire.

Les raisons mises en avant pour expliquer cette situation inquiétante

Les collègues mettent en avant le manque cruel de formation de la plupart des animateurs y compris des intervenants au titre des associations tant sur le plan de la gestion de groupe que sur la posture à adopter devant des enfants. Ces derniers souffrent donc d'un manque de cohérence entre le cadre à respecter en temps scolaire et le cadre, ou souvent l'absence de cadre, pendant le périscolaire y compris pendant le temps de cantine. Tout le travail sur les valeurs éducatives, mis en place durant les années précédentes par les équipes enseignantes et qui sécurisaient les élèves, en particulier les plus fragiles, s'est délité cette année en raison de la multiplication des adultes référents qui n'avaient pas les mêmes exigences envers les enfants durant les temps non scolaires. Le directeur n'étant plus chargé de

l'organisation des cantines, il est complètement démuné devant certaines attitudes.

Il est important de souligner qu'aucune des écoles appelées n'est restée inactive devant la situation. Certaines ont interpellé les CASPE, soit pour obtenir une supervision des REV, soit pour mettre en place des comités de pilotage dans l'objectif d'assurer



une cohérence du cadrage. D'autres ont multiplié les réunions avec les équipes d'animation pour tenter de faire comprendre l'importance de faire respecter des règles communes. Ces efforts n'ont pas donné les résultats escomptés à cause de la rotation permanente des animateurs. Certaines ont fait appel à l'équipe mobile académique de sécurité (EMAS) afin de les aider à trouver des solutions pérennes à la violence. Un certain nombre assure des services supplémentaires pour sécuriser les récréations. Certaines autres assurent un accueil dans les classes à 13h20 pour éviter les explosions de fin de pause méridienne. Tout le monde s'accorde à dire que les jeudis sont les jours les plus explosifs. Les

élèves épuisés ne sont pas en capacité d'apprendre et les plus fragiles sont à fleur de peau.

Reste le petit quart des écoles pour lesquelles les directeurs et directrices déclarent qu'il n'y a pas de changement notable par rapport aux années précédentes. Si certains collègues ne donnent pas plus d'explication, d'autres, en revanche, en attribuent les mérites à leur REV très impliqué et à la stabilité d'équipes d'animateurs compétents et, pour une école, à un projet éducatif monté conjointement par les enseignants et les animateurs. Plusieurs directeurs déclarent également appeler leur CASPE respective à chaque fois qu'un animateur ne se comporte pas correctement vis à vis des enfants. Enfin, la très grande majorité d'entre eux soulignent la fatigue des élèves qu'ils estiment très sollicités durant la semaine et pointent le jeudi comme la journée où les enseignants sont en grande difficulté pour faire passer leurs apprentissages.

Le SNUipp-FSU Paris dénonce encore une fois le discours de la Mairie de Paris qui laisse supposer que tout se passe bien dans le meilleur des mondes. Les nouveaux rythmes scolaires à Paris amplifient les difficultés des écoles réputées difficiles, laissant les équipes démunies et sans soutien réellement efficace.

Le Snuipp-FSU Paris a interpellé la Mairie de Paris sur la question et continue à revendiquer aux côtés du SUPAP-FSU la professionnalisation véritable de l'animation en exigeant une formation conséquente et la titularisation des animateurs de la Ville de Paris.

Antonella Peirera

Rythmes scolaires

Refus des institutions de se poser les vraies questions

Les comités de suivi municipal et académique ont eu lieu les 12 et 13 juin. Cela a été l'occasion pour le SNUipp-FSU de porter la parole des personnels face à ces deux institutions qui refusent de se poser les vraies questions. A cette occasion, le SNUipp-FSU a réaffirmé sa revendication d'abrogation du décret Peillon et la réécriture d'une réforme respectant les intérêts des enseignant-es et des élèves.

Enquêtes de l'inspection générale de la Ville et du cabinet d'audit

Lors du comité municipal de suivi de la réforme, la Mairie a présenté le rapport de l'inspection générale de la Ville de Paris et d'un cabinet d'audit. Ces deux rapports ont reconnu des difficultés au cours de l'année scolaire et ont mis en avant les « bonnes pratiques » trouvées dans les écoles pour pallier celles-ci. Le SNUipp-FSU a quant à lui mis en avant le fait que l'académie a laissé les enseignants seuls face aux difficultés qu'elle a provoquées, ce qui a eu des conséquences sur leur santé vu l'augmentation du nombre de congés pour maladie cette année scolaire.

Par ailleurs, le SNUipp-FSU a pointé l'absence de solution face aux difficultés que rencontrent les écoles : fatigue des élèves, conséquences de l'irrégularité de la semaine sur les élèves, difficultés liées à l'utilisation des locaux et du matériel, inégalité territoriale...

Des réponses académiques qui ne sont pas à la hauteur des enjeux

Trois groupes de travail ont été mis en place par l'académie. Impossible de tirer des conclusions précises de ces groupes : l'académie n'a pas été en mesure de présenter un document sur les conclusions de ces groupes de travail. A priori, il en ressortirait des pistes de réflexions sur les emplois du temps en fonction du degré de vigilance des élèves... Ce qui est déjà fait par les enseignant-es ! Serait également à l'étude une signalétique permettant de rendre visibles les fonctions d'enseignant et d'animateur (au lieu de travailler sur les raisons de la confusion...).

Sans pour autant préjuger de l'intérêt de certains outils, il est évident que pour le



SNUipp-FSU la réponse de l'académie, suite à ces groupes de travail, n'est pas à la hauteur des attentes des écoles.

Le seul point qui a été énoncé clairement par l'académie est la création d'un stage commun entre ASEM et enseignants à titre expérimental et sur la base du volontariat dès cette fin d'année scolaire. Ce stage aurait pour objectif de préciser la complémentarité des compétences et des interventions de ces deux catégories de personnel. Malgré les explications du Dasen, pour le SNUipp-FSU, ces stages ont bien un objectif qui n'est pas centré sur le scolaire.

Il n'est donc pas admissible que dans un contexte où les stages de formation continue pour les enseignants sont réduits à portion congrue, l'académie trouve par miracle la possibilité de monter des stages axés sur le périscolaire, alors même qu'elle ne fait aucun effort de clarification entre les temps scolaire et périscolaire.

Lors du comité de suivi municipal, le SNUipp-FSU a insisté sur le fait que les vraies questions n'étaient pas posées.

Au mois de mai, pour la troisième fois, le Dasen a réuni les représentants du personnel afin de continuer le travail sur un « document de référence » à destination des écoles. Depuis le début de l'année scolaire, le SNUipp-FSU revendique un texte clarifiant et encadrant les règles de fonctionnement au sein des écoles afin de protéger les droits des enseignant-es et améliorer le fonctionnement des écoles. Pour le

SNUipp-FSU il est indispensable de replacer le scolaire au centre du lieu école (utilisation du matériel scolaire, règles de sécurité et de comportement au sein des locaux...). A l'heure du bouclage du journal, la réunion du dernier groupe de travail sur cette question n'a pas encore eu lieu.

Refus des demandes de dérogations au système actuel

Une trentaine d'écoles avaient déposé une demande de dérogation aux rythmes actuels : libération d'une demi-journée, lissage des horaires de la semaine scolaire, réduction de la pause méridienne... Ces demandes ont été étudiées lors du CDEN du 18 juin. Six demandes ont été considérées comme non recevables. Parmi les 24 demandes recevables, seules 3 projets ont reçu un avis favorable.

Nous avons questionné l'Académie sur les raisons de son refus. Celle-ci nous a répondu qu'elle ne souhaitait pas voir se multiplier les dérogations qui remettent en cause les organisations de l'Académie et de la Ville.

Le SNUipp-FSU a soutenu tous les projets et conseillé à l'Académie comme à la Ville de les regarder au plus près afin de mieux se rendre compte de la réalité vécue sur le terrain.

Jérôme Lambert

Elections professionnelles

Les élections professionnelles vont avoir lieu du 27 novembre au 4 décembre par voie électronique. C'est un moment fort pour notre profession. Il s'agit de déterminer la représentativité de chaque syndicat et d'élire les représentants du personnel en CAPD et en comité technique. Cela sera l'occasion de renforcer la représentativité et l'action du SNUipp-FSU Paris et de ses représentant-es.

CAPD

La Commission administrative paritaire départementale (CAPD) est une instance de concertation composée de 10 délégués du personnel élus et de 10 représentants de l'administration. Même si l'étendue de son pouvoir reste limitée dans la mesure où elle n'est que consultative (et n'émet qu'un avis), elle joue un rôle important en matière de transparence, d'information, de caisse de résonance des revendications des personnels et peut obtenir des avancées pour la profession.

Tout au long de l'année, elle se réunit pour examiner des décisions individuelles relatives à la carrière (mouvement départemental, promotions, accession au corps des PE, accès à la hors-classe, obtention de congé de formation professionnelle, départ en formation continue, liste d'aptitude à la direction d'école, postes adaptés, mutations inter-départementales...), ainsi qu'exceptionnellement pour des questions disciplinaires. Elle est également consultée pour l'élaboration des règles et barèmes départementaux.

La tenue des CAPD est aussi l'occasion pour les délégués du personnel de questionner l'administration sur un problème précis rencontré par une école, par un collègue, de l'interpeller sur des dysfonctionnements...

Le SNUipp-FSU Paris publie à l'issue de chaque CAPD un compte-rendu disponible sur son site internet et répond aux questions de tous les enseignants sur les résultats des opérations administratives traitées.

Les règles et barèmes

Les opérations administratives sont gérées par des règles ministérielles et académiques. Des circulaires (consultables en ligne sur le site du SNUipp) fixent ainsi les détails de chaque opération administrative.

Le document départemental « règles et barèmes » fait référence et concerne les différentes opérations. Il contient les modalités et les modes de calcul des barèmes servant à répartir les enseignants pour chaque opération administrative.

Contrairement à une idée reçue, chaque enseignant ne possède pas un barème unique et global. Pour chacune des opérations administratives, un barème individuel est calculé et pris en compte. Le barème est ainsi différent entre les opérations de promotions ou de mouvement.

Ce document est traditionnellement adopté par l'inspecteur d'académie après une CAPD où administration et délégués du personnel discutent des évolutions qu'ils souhaitent lui apporter.

CTA

Le Comité technique académique (CTA) est compétent pour l'organisation et le fonctionnement des écoles et des collèges (carte scolaire, plan départemental de formation...).

Les représentants des personnels sont élus par les personnels lors des élections professionnelles.

CDEN

Le Comité départemental de l'éducation nationale (CDEN) est consulté et donne son avis dans tous les domaines concernant l'organisation et le fonctionnement du service public d'éducation (carte scolaire, taux de l'indemnité de logement, établissement de la carte de l'éducation prioritaire, rythmes scolaires et calendrier départemental...).

Il réunit des représentants des personnels, des représentants des usagers, des parents d'élèves et des élus. Les représentants du personnel sont désignés par les organisations syndicales à partir de la représentativité acquise aux élections professionnelles.

CAPN

La Commission Administrative Paritaire Nationale aborde les questions qui ne peuvent être traitées qu'au plan national (permutations informatisées, formation des psychologues scolaires, nominations dans les collectivités d'outre-mer, avancement des personnels détachés...).

Les représentants du personnel sont élus en même temps que ceux des CAPD.

C'est cette élection à la CAPN qui détermine la représentativité des syndicats. A partir de ces résultats, le ministère attribue les moyens de décharge de service aux organisations syndicales qui sont ensuite réaffectés en interne aux sections départementales.

Le SNUipp premier syndicat à Paris...

SNUipp-FSU	1202 voix	39,03%	4 sièges
Snudi-FO	810 voix	26,30%	3 sièges
Se-Unsa	553 voix	17,95%	2 sièges
Sud Education	340 voix	11,04%	1 siège
Sgen-Cfdt	105 voix	3,41%	0 siège
CGT Educ'Action	70 voix	2,27%	0 siège

résultats parisiens à la CAPD aux élections professionnelles de 2011

... et nationalement

SNUipp-FSU	48,11%
Se-Unsa	25,30%
Snudi-FO	9,37%
Sgen-Cfdt	6,69%
Sud Education	5,10%
CGT	2,03%
Sne	1,26%
CFTC	0,83%
Udas	0,53%
STC	0,43%

résultats nationaux à la CAPN aux élections professionnelles de 2011

CHS-CT

Mis en place depuis deux ans, le CHS-CT de l'académie de Paris est de plus en plus sollicité. Composé du DRH, des responsables du service hygiène et sécurité, d'un médecin de prévention, d'une psychologue du travail et de 7 représentants du personnel (dont quatre issus des syndicats de la FSU), il intervient sous des formes différentes pour aider à résoudre des situations qui peuvent s'avérer dangereuses ou sources de conflit au travail.

Dans ce cadre, les élus de la FSU (SNUipp, SNES, SNASUB, SNUEP...) sont intervenus activement pour porter les dossiers signalés par les collègues.

Mise à l'ordre du jour des points importants concernant les enjeux collectifs

Le SNUipp-FSU est par exemple longuement intervenu sur les conséquences de la réforme des rythmes scolaires lors de la séance du 3 décembre 2013. Un travail de



suivi des collègues enseignant-es subissant la réforme du lycée technologique (STI) a aussi été demandé par le SNES-FSU. La FSU revendique la mise à l'étude des raisons de la hausse constatée des congés maladie (cf ci-dessous).

Participation aux visites d'écoles ou d'établissements soit volontaires ou en situation « de crise »

Ces visites se déroulent toujours en deux parties : une visite des bâtiments permettant une analyse des risques physiques (stockage de produits dangereux, locaux vétustes, installations non conformes aux normes...) et une rencontre avec les collègues qui le souhaitent, de façon collective et/ou individuelle. Ces rencontres sont l'occasion pour les personnels d'exprimer leur ressenti, leur mal être dans leurs conditions de travail, que ce soit pour des raisons physiques ou

des raisons relationnelles (mésentente d'équipes, sentiment de harcèlement...). Le travail du CHS-CT est alors d'essayer d'analyser les causes de ce mal être et de proposer des solutions aux autorités académiques.

Interventions suite à divers signalements d'écoles

Problèmes d'alarme incendie, eau contaminée, nuisances (bruit, problèmes respiratoires...) liées à des travaux à proximité, problèmes de locaux inadaptés ou dangereux...

Enfin le secrétaire du CHS-CT a été saisi, de façon individuelle ou collective, par des collègues en situation de souffrance liée à l'environnement de travail ce qui a, par exemple, entraîné certaines des visites évoquées ci-dessus.

Nicolas Wallet

Congés maladie en hausse ! Le SNUipp-FSU saisit le CHS-CT

Lors du comité technique académique du 10 avril, les représentants du personnel ont soulevé les dysfonctionnements qu'engendrait la multiplication inacceptable des absences non remplacées au sein des écoles parisiennes. L'académie avait alors indiqué que le nombre de congés maladie avait augmenté cette année scolaire. Le SNUipp-FSU a demandé officiellement à l'administration de porter cette question à l'ordre du jour du prochain CHS-CT, de préciser le nombre de congés mala-

die, la durée de ces derniers, l'évolution par rapport aux années passées et de proposer l'analyse de l'institution de cette progression. Pour le SNUipp-FSU, la réforme des rythmes scolaires et son application parisienne en sont la principale cause. En début d'année scolaire, à la demande du SNUipp-FSU, le Recteur de Paris avait accepté d'inscrire à l'ordre du jour du CHSCT la question des conséquences de la réforme des rythmes scolaires et de son application parisienne sur les conditions de travail et

d'emploi des enseignants. Les représentants du SNUipp-FSU avaient déjà exposé les conséquences néfastes de cette réforme : **véritable empêchement de travailler, utilisation très problématique des locaux, difficultés concernant les temps partiels...**

Le SNUipp-FSU attend la réponse de l'administration.

Pour saisir le CHS-CT, écrire à son secrétaire qui est un élu du personnel issu de la délégation de la FSU. Une seule adresse : secretaire.chscta@ac-paris.fr
Penser à adresser une copie au SNUipp-FSU.

Registres obligatoires

Danger constaté, nécessité d'améliorer les conditions de travail...Utiliser les registres obligatoires

Il existe deux registres obligatoires dont la déclinaison est la suivante dans le 1^{er} degré :

- un registre « hygiène et sécurité » commun Ville/Education nationale, qui doit être à disposition à la loge de l'école. Il doit être accessible à l'ensemble des personnels,

mais aussi des usagers pour que ceux-ci puissent y consigner leurs observations et suggestions concernant la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail.

- un registre destiné « au signalement d'un danger grave et imminent ». Il est

mis en place au niveau des responsables hiérarchiques : au niveau des CAS pour la Ville et des circonscriptions pour l'Education. C'est ce document qui doit être renseigné en cas d'utilisation du droit de retrait.

Deux concours en 2014

Sac de nœuds

Cette année deux sessions de concours ont été organisées. La 2014 exceptionnelle (cf encadré) et la 2014 : nouveau concours suite à la réforme Peillon. A la rentrée la situation dans les écoles sera une nouvelle fois complexe et insatisfaisante avec deux cohortes d'enseignants stagiaires qui n'auront ni la même formation, ni le même salaire, ni le même volume horaire d'enseignement. La crise du recrutement qui sévit actuellement dans l'enseignement a poussé le ministère à utiliser cette année des étudiants sur statut de contractuels, comme moyen d'enseignement. Ici encore, la volonté d'accomplir une réforme de l'enseignement à moindre coup prime sur l'élaboration d'une formation initiale de qualité.

Entrée dans le métier en sur-régime

La situation des candidats issus du concours 2014 exceptionnel, admissibles en juin 2013 et contractuels un jour par semaine pour l'année scolaire 2013-2014, montre que selon le ministère la formation des enseignants peut se faire sur le tas et en entrant dans l'enseignement comme précaires. L'articulation entre le master enseignement à l'ESPE et le concours version Chatel montre le peu de liens qui existent entre formation à dominante théorique, sanctionnée par l'obtention du concours, et la formation à dominante pratique, validée par des visites de stages.

Les étudiants en master en alternance sont utilisés cette année comme moyen d'enseignement à moindre coup. Les stages en responsabilité sont présentés comme une formation professionnalisante et sont obligatoires pour la validation du diplôme de master délivré par l'ESPE de Paris.

Ces lauréats vont se retrouver PES à la rentrée 2014, en responsabilité de classe à plein temps après avoir passé une année à préparer un concours. Ils seront évalués selon le référentiel des 10 compétences des Professeurs des écoles en vue de la titularisation en juin 2015. Aucune formation n'est prévue, les visites de classe par les tuteurs et les animations pédagogiques de circonscription étant considérées par l'institution comme suffisantes. Le SNUipp-FSU continue de revendiquer des jours de formation auprès de l'académie.

Les lauréats du concours 2014 seront quant à eux en responsabilité de classe à mi-temps. L'autre moitié de la semaine sera consacrée au master 2 à l'ESPE.

Depuis des années le SNUipp-FSU dénonce l'organisation de masters en alternance qui induisent la focalisation sur la préparation dans l'urgence des journées de classe. Rappelons que les stagiaires du temps de l'IUFM affirmaient mettre plus de 8h en moyenne à préparer une journée de classe. Qu'en sera-t-il pour les futurs collègues à mi-temps ?

Ces étudiants-stagiaires n'ont jamais eu la responsabilité d'une classe, ils ont au mieux participé à des stages d'observation et de

Pour mémoire

organisation du concours version Chatel : écrits en juin 2013 et oraux en avril 2014

Les diverses situations des candidats inscrits à cette session :

- inscrits à l'ESPE de Paris en master 2
- inscrits à l'ESPE de Paris en « dispositif d'accompagnement de stage » car déjà titulaires d'un master 2
- candidats libres

En septembre 2013 le rectorat de Paris a fait signer un contrat tripartite de contractuel à chaque candidat des deux premières situations aux termes duquel ils assurent une journée de classe par semaine depuis le 1^{er} septembre 2013.

Les résultats de cette session ont été publiés le 28 avril. Depuis cette date il y a donc dans les classes des lauréats du concours, futurs PES 2014-2015, et des candidats collés au concours, qui devront le retenter l'année prochaine s'ils le souhaitent.

Le SNUipp-FSU a toujours dénoncé l'utilisation d'étudiants comme moyen d'enseignement.

pratique accompagnée de deux fois deux semaines, mais pas obligatoirement. Leur année a été consacrée à la préparation du concours et à la réussite du master 1. Dès le 1^{er} septembre 2014 ils devront assurer un demi service qui sera évalué par des maîtres formateurs en vue de la titularisation en juin 2015. Ils devront en outre suivre les cours de master et préparer un mémoire pour valider le master 2, condition de leur titularisation.

Auront-ils le temps de prendre le recul nécessaire sur leur métier pour agir en concepteurs des apprentissages et permettre ainsi la réussite de tous les élèves ?

Transformer la formation initiale, repenser l'entrée dans le métier



Lors du bilan du cycle de formation pédagogique et syndical organisé par le SNUipp-FSU en partenariat avec le GFEN, les PES ont déploré le manque de possibilités d'échanges avec leurs

pairs. Comme tous les enseignants ils ont besoin de questionner leur vision du métier pour éviter de suivre aveuglément des prescriptions institutionnelles qu'ils ne comprennent pas.

Pour que l'école permette à tous les élèves d'avoir un rapport aux apprentissages constructif, la formation initiale des enseignants doit être repensée. Elle doit s'appuyer sur la recherche en sciences de l'éducation et sur les formateurs de terrain

(PEMF, CPC) afin de mieux cibler les objectifs premiers de l'école primaire.

Les représentants de la FSU luttent dans les différents conseils de l'ESPE pour que la formation en master 1 ne soit pas qu'une préparation académique à un concours ; il faut qu'une réflexion de fond sur le métier débute le plus tôt possible. Ils luttent également pour que la formation en master 2 ne soit pas qu'une succession de « recettes » pour assurer sa classe du lendemain, mais

un lieu d'échanges entre stagiaires, formateurs de l'ESPE et formateurs issus du terrain pour faire évoluer les pratiques de classe en se basant sur des analyses de séances de classe. Le SNUipp-FSU a une nouvelle fois revendiqué auprès de l'académie et de l'ESPE l'intervention des formateurs du premier degré au sein de la formation initiale à l'ESPE.

Audrey Bourlet de la Vallée

M@gistère

Non à la surcharge de travail et à l'inégalité de traitement !

Formation continue réduite à portion congrue

Depuis la rentrée, le Ministère a décidé de remplacer, dans le cadre des 18 heures d'AFC, une partie des animations pédagogiques par une formation à distance. De nombreuses académies ont déjà mis en œuvre ces modules. Le SNUipp-FSU avait interpellé l'administration en début d'année sur sa mise en place à Paris. L'académie avait alors été incapable d'apporter des éclaircissements. Sans informer les représentants des personnels, elle vient de lancer « M@gistère » au dernier trimestre.

A Paris, comme ailleurs, le SNUipp-FSU dénonce que la formation continue soit réduite à portion congrue. Dans ce contexte, il n'acceptera pas que Magistère se substitue à la formation continue qui doit nécessairement reposer sur des moyens de remplacement, des stages longs en présentiel et sur le temps de travail. Cette formation continue doit s'appuyer sur le collectif permettant aux collègues d'échanger sur leurs pratiques entre pairs, avec une variété de formateurs et les apports de la recherche.

Non à la surcharge de travail des CPC et des enseignants

Le dispositif M@gistère, dont la mise en œuvre s'est faite dans l'urgence sans être finalisée, pose de nombreux problèmes. Le SNUipp-FSU a demandé au Dasen qu'un

point soit fait en CAPD et en Conseil de formation : le SNUipp-FSU exige des réponses sur les aspects déontologiques qui relèvent de la confidentialité (horaires de connexion, contrôle à distance ...) et sur les choix pédagogiques et didactiques des modules et leurs origines, qui doivent être transparents et concertés. Pour le SNUipp-FSU, remplir les quiz et tableaux de bord ne doit pas être obligatoire ; ils ne doivent être demandés lors des inspections. En outre, il n'est pas normal que les enseignants soient dans la plupart des cas appelés dans ce cadre à utiliser du matériel personnel : le



SNUipp-FSU continue de réclamer une prime d'équipement.

Pour cette fin d'année, le SNUipp-FSU a été alerté sur la diversité des exigences suivant les circonscriptions et a donc saisi le Dasen en audience le 16 mai. Dans certaines d'entre elles, il s'agit même de visionner une séance à distance, de la réaliser en classe et d'effectuer un retour lors d'une réunion ! Pour le SNUipp-FSU, il n'est pas question de surcharger d'un travail

supplémentaire les collègues et de leur faire subir ainsi le retard pris par l'académie dans la mise en place de « M@gistère ». Par conséquent, seul le visionnage du module de présentation de « Magistère » pourrait être demandé aux collègues.

Le SNUipp-FSU interpelle le Dasen

Le SNUipp-FSU est donc intervenu en CAPD le 22 mai et en conseil de formation le 27 mai. Le Dasen a tout d'abord répondu que contrairement à ce qu'indiquaient certains IEN, il n'y aurait pas de report des heures non faites cette année à l'année prochaine. Par ailleurs, le Dasen adjoint a indiqué que pour l'académie, la souplesse était de rigueur et qu'il ne s'agissait que d'une phase de test. Le SNUipp-FSU a indiqué que certains IEN n'avaient pas du tout la même vision. Il a donc demandé au Dasen d'intervenir pour que l'ensemble des enseignants et formateurs parisiens aient les mêmes obligations.

Le SNUipp-FSU invite les collègues qui rencontreraient des difficultés sur ce sujet à appeler le syndicat.

Sarra Kereïche

Carrière

Mouvement provisoire et complémentaire ASH

Les collègues sans poste à l'issue du mouvement vont recevoir leur affectation à titre provisoire à compter de l'officialisation de la carte scolaire le 18 juin et ce, jusqu'à fin août conformément aux priorités arrêtées par l'académie. Une fiche de contrôle syndicale est disponible en ligne sur le site du

SNUipp-FSU Paris afin que les représentant-es du personnel puissent suivre l'affectation des personnels concernés.

Les enseignant-es seront informé-es sur leur portail i-prof. Pour information, le rectorat sera fermé à partir de la mi-juillet et ne rouvrira ses portes que vers le 20 août, il n'y

aura pas d'affectation pendant cette période. Le mouvement complémentaire ASH a été décalé, l'administration n'était pas en mesure de le présenter lors de la CAPD du 19 juin. Le mouvement sera étudié le 26 juin.

Formation continue

Lors des différentes commissions, le SNUipp-FSU a dénoncé la nouvelle baisse drastique de stages de formation continue. Enseigner est un métier qui s'apprend, la formation n'est pas un luxe, mais une obligation de l'Education Nationale tant dans l'intérêt des enseignant-es que des élèves. Les inscriptions sont ouvertes sur Gaïa depuis le 16 juin.

INEAT / EXEAT

LA CAPD ineat-exeat a lieu le 26 juin. Les représentants du SNUipp-FSU ont fait corriger quelques erreurs et défendent les dossiers qui leur ont été confiés, mais une nouvelle fois est actée la grande difficulté des collègues à

sortir de l'académie. Au niveau ministériel, le SNUipp-FSU continue de revendiquer un changement de règles pour augmenter les possibilités de permutations.

Temps partiels et disponibilités Le point sur les recours

Le Snuipp-FSU a dénoncé le refus du Dasen d'accorder l'ensemble des demandes de temps partiels et de disponibilités. Les représentant-es du personnel ont soutenu l'ensemble des recours gracieux que lui

avaient transmis les collègues contre les refus les concernant. Grâce à ces recours formulés à l'aide du SNUipp-FSU, certains ont finalement été accordés par l'administration. Le Snuipp-FSU continue de relan-

cer régulièrement les recours qui n'ont pas encore obtenu de réponse positive et sont dans l'attente d'une audience avec le Dasen pour évoquer chacun de ces dossiers.

Université de Printemps Bilan positif !

Une centaine de collègues ont participé à notre rendez-vous les 4 et 5 juin portant sur « la lutte contre les inégalités scolaires, les différentes formes d'évaluation et les nouveaux programmes ». Les collègues ont apprécié les interventions de qualité et les débats et réflexions ont été riches. Le SNUipp-FSU ne cesse de dire que les ensei-

gnants ont autant besoin de formation que de temps pour échanger et réfléchir, ce que n'offre plus le cadre institutionnel. Cette forte participation en est bien la démonstration ! Rendez-vous est donc pris pour l'année prochaine. Le SNUipp-FSU poursuivra son ambition de participer à la transformation de l'Ecole, en quête de la réussite de

tous les élèves, en réunissant chercheurs et enseignants pour des conférences et débats. Alimenter la réflexion est le rôle du syndicat. Un compte rendu plus complet sera réalisé dans le prochain journal.

Emeline Crausaz

Se syndiquer

Bulletin de syndicalisation 2014/2015

Le syndicat ne reçoit aucune subvention et ne vit que par les cotisations de ses adhérents



Le SNUipp-FSU Paris utilisera ces informations pour m'adresser personnellement ses publications (L'École, Fenêtres Sur Cours, Pour, Lettre électronique d'information...) et me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires.

Nom : Prénom :

Nom de naissance : Date de naissance :

Adresse personnelle :

.....

Tél. personnel : Portable :

E-mail :

Adresse professionnelle :

..... Echelon :

Je me syndique au SNUipp Paris-FSU afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Éducation, au maintien de l'unité de la profession. J'autorise le SNUipp à faire figurer ces informations dans ses fichiers et ses traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi du 06/01/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant par écrit à la section de Paris.

MODE DE RÉGLEMENT

Le montant de ma cotisation est de _____ € (voir tableau ci-contre)

Je paye avec 1 ou plusieurs chèques (maximum 4) à l'ordre du SNUipp Paris, datés du jour de l'émission des chèques

Je choisis le prélèvement automatique (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB, un RIP ou un RICE).

Date : Signature :

Bulletin à compléter et à renvoyer par courrier

SNUipp-FSU Paris 11 rue de Tourtille 75020 Paris

Cocher les mois de prélèvement qui doivent être consécutifs et la case "TACITE RECONDUCTION" si vous souhaitez que votre adhésion soit reconduite automatiquement. Ils débuteront le 5 du mois suivant la réception du bulletin rempli accompagné du RIB.

TACITE RECONDUCTION Novembre Janvier Mars Mai Juillet
 Décembre Février Avril Juin Août

Mandat de prélèvement - Cotisations SNUipp-FSU Paris

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNUipp-FSU Paris à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp-FSU Paris. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DEBITEUR :

Votre nom : Votre prénom :

Votre adresse :

Code postal : Commune :

IBAN

.....

BIC

.....

A _____ le _____

Signature :

66% de la cotisation est déductible sous forme de crédit d'impôt

Montant et coût après déduction fiscale pour les instituteurs, PE et hors classe

Ech	Instit.	soit après déduction d'impôts	PE	soit après déduction d'impôts	Ech	Hors classe	soit après déduction d'impôts
4	121 €	40 €	139 €	46 €	5	225 €	74 €
5	124 €	41 €	147 €	48 €	6	240 €	79 €
6	126 €	42 €	151 €	50 €	7	254 €	84 €
7	129 €	43 €	160 €	53 €			
8	136 €	45 €	172 €	57 €			
9	143 €	47 €	184 €	61 €			
10	152 €	50 €	198 €	65 €			
11	167 €	55 €	213 €	70 €			

Indemnités à ajouter à la cotisation

ASH, formation, Clin, remplaçants avec lssr...	Ajouter 5 €
Direction d'école ou d'Egpa	Ajouter 13 €

Temps partiel

Le montant est de 50% ou 75% de la cotisation du tableau ci-dessus selon la quotité travaillée avec un montant minimal de 80 €

Autres situations

PES (prof d'école stagiaire)	Cotisation 90 €
Pension inférieure à 1500 €	Cotisation 90 €
Pension entre 1500 et 2000 €	Cotisation 105 €
Pension supérieure à 2000 €	Cotisation 120 €
Disponibilité	Cotisation 80 €
Emploi de vie scolaire (EVS)	Cotisation 40 €
Assistants d'éducation (AE)	Cotisation 60 €

Crédit Mutuel Enseignant
69 boulevard saint Germain
75005 Paris

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA
FR50ZZZ629416



SE SYNDIQUER

dès maintenant pour la rentrée

Le SNUipp-FSU Paris

ça sert à tout ça



CDEN conseil départemental de l'éducation nationale

CAPD commission administrative paritaire départementale

CHS-CT comité d'hygiène et de sécurité conditions de travail

CTA comité technique académique

CDF conseil départemental de formation

